

ELEVE BENEFICIAIRE

Elève : NOM Prénoms

Né(e) le :

Etablissement fréquenté par l'élève à la rentrée 2020-2021 :

.....

..... Classe

Nom du responsable : Prénoms

Adresse :

.....

CP : Commune :

☎ dom. : ☎ portable :

Email* :

* (facultatif) ces informations faciliteront nos contacts pour un éventuel complément d'information

Ma situation a changé - (S'il s'agit d'un changement de situation lié à un événement de la vie - divorce, veuvage, perte d'emploi, maladie... - joindre le dernier avis d'impôt)

Je soussigné(e),, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document.

Fait à le

Signature

CONDITIONS POUR BENEFICIER DE L'AIDE AUX FAMILLES

Cette aide concerne les **élèves demi-pensionnaires** scolarisés dans un **collège public** des Deux-Sèvres et bénéficiant d'une **tranche 2 à 4 de tarification de la restauration au quotient familial**.

La famille doit **obligatoirement résider en Deux-Sèvres**.

Le montant de l'aide se répartit comme suit :

	Montant de l'aide annuelle
Tranche 2 de tarification de la restauration au QF	10 €
Tranche 3 de tarification de la restauration au QF	55 €
Tranche 4 de tarification de la restauration au QF	35 €

Nous retourner uniquement l'imprimé complété et signé (aucune pièce justificative n'est à fournir à l'exception du dernier avis d'impôt pour les familles ayant subi un changement de situation lié à un événement de la vie – divorce, veuvage, perte d'emploi, maladie...).

Cette aide sera versée au collège et viendra en déduction du forfait restauration.

Les demandes arrivées au delà du délai ne seront pas prises en considération sauf cas particuliers et justifiés, laissés à l'appréciation des services du Département.



Nom et Prénom de l'élève

Nom et Prénom du représentant légal

Votre dossier doit impérativement être transmis
avant le 30 NOVEMBRE 2020 à

Département des Deux-Sèvres
Maison du Département
Direction de l'Education
Mail Lucie Aubrac - CS 58880
79028 NIORT CEDEX

ou par mail à : aidescolarite@deux-sevres.fr

DEMANDE D'AIDE AUX FAMILLES

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
(un dossier par enfant)

**VOTRE DEMANDE DEVRA PARVENIR IMPERATIVEMENT
AU DEPARTEMENT
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2020**
(au delà de cette date aucune instruction ne sera effectuée)